

I. P. S. FICHE SECURITÉ

RECTIFIEUSE

PHOTO MACHINE



Autorisation d'accès

Accès réservé au personnel ayant reçu les consignes de sécurité applicable

Autorisation d'utilisation :

- Personnel CDI,
- Personnel CDD, Intérimaire ayant reçu une formation prévention, sécurité renforcée.

Interdiction de supprimer ou shunter un organe de sécurité



Principaux dangers	Prévention / Protection :
Equipements bruyants	<ul style="list-style-type: none"> • Port des PROTECTIONS AUDITIVES OBLIGATOIRES lors : <ul style="list-style-type: none"> - du fonctionnement du touret, - nettoyage à l'aide de la soufflette
Meules en mouvement accessibles	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction d'intervenir sur le touret en fonctionnement, • Maintenir les carters en place lors de l'utilisation du touret • Vérifier l'écartement entre les meules et le bâti avant utilisation • Avant l'utilisation du touret, vérifier l'absence de personnes autour de la machine
Projections de copeaux, poussières	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les carters en place lors du meulage et PORT DES LUNETTES DE SECURITE OBLIGATOIRE • Avant l'utilisation du touret, vérifier l'absence de personnes autour de la machine, • PORT du masque anti-poussière FFP3 pour l'utilisation du touret
Intervention sur des éléments électriques	<ul style="list-style-type: none"> • Consignation électrique avant toute intervention • Intervention autorisée uniquement pour le personnel habilité
Manutention des éléments à meuler, manutention pour raison de maintenance	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du pont roulant pour les éléments lourds, • Manutention autorisée uniquement pour le personnel possédant une autorisation de conduite valide, • Respect de la procédure d'utilisation des ponts roulants, • PORT DES GANTS OBLIGATOIRE

Signalisations



Consignes particulières

Interdiction de nettoyer la machine lorsqu'elle est en fonctionnement
 Interdiction d'intervenir sur la machine en mouvement
 Consignation obligatoire de la machine avant intervention de maintenance (suivant procédure de consignation)
 Sol glissant à nettoyer après la phase de travail
Si un accident survient pendant votre intervention, vous devez :
 *protégez la victime contre tout risque pouvant aggraver son état
 *alertez ou faites alerter les secours
Rappelez-vous que vous ne devez jamais laisser la victime sans surveillance.
Chaque fois que vous observez une situation anormale, une anomalie sur le matériel, informez votre responsable

Le chef d'atelier

Le chef de la maintenance